

## GROUPE OPEN

Société anonyme au capital de € 1 640 529  
Siège social : 97 à 103 Boulevard Pereire, 75017 Paris  
348 975 087 R.C.S. Paris

---

### RAPPORT DU REPRESENTANT DE LA MASSE DES PORTEURS d'OBLIGATIONS

12 SEPTEMBRE 2011

---

Chers Obligataires,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire afin de soumettre à votre agrément les résolutions suivantes

#### **I- Nomination du représentant permanent de la masse des porteurs d'Obligations**

Suite à la démission de Monsieur Ambroise PASCAL, GROUPE OPEN (ci-après la Société) a déposé devant le TGI de Paris une demande de nomination en urgence d'un représentant de la masse des porteurs d'Obligations.

Par ordonnance du TGI de PARIS en date du 23 juin 2011, Monsieur Olivier DELAPORTE, demeurant 53 bis rue Perronet 92200 NEUILLY-SUR-SEINE a été désigné en qualité de représentant temporaire de la masse des porteurs d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables émises par la Société le 19 octobre 2007 conformément à la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro 07-328 (ci-après les Obligations).

Cette désignation prendra fin lors de la première réunion de l'assemblée générale ordinaire des obligataires.

Par conséquent nous vous remercions de nommer un représentant permanent de la masse des porteurs d'Obligations. Nous vous proposons de nommer Monsieur Olivier DELAPORTE, demeurant 53 bis rue Perronet 92200 NEUILLY-SUR-SEINE en tant que représentant permanent de la masse des porteurs d'Obligations et ce, pour une durée indéterminée commençant à courir à la date de la présente Assemblée Générale.

Le représentant de la masse jouira des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de gestion en vue de la défense des intérêts des porteurs d'Obligations.

Les frais et débours relatifs à l'exécution de la mission du représentant de la masse des porteurs d'Obligations seront pris en charge par la Société.

#### **II- Renonciation des porteurs d'Obligations aux deux cas d'exigibilité anticipée des Obligations**

Conformément à la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers le 25 septembre 2007 sous le numéro 07-0328 (« **la Note d'Opération** » ) le non respect de ratios financiers en l'occurrence les ratios R1 (Résultat opérationnel courant / Frais financiers Nets Cash) et R2 (Dettes Financières Nettes / EBE Retraité) (**1<sup>er</sup> cas d'exigibilité anticipée de l'Emprunt** – cf. article 4.1.8.4 (e) de la Note d'Opération) et la non transmission au représentant de la masse des porteurs d'Obligations, au plus tard six mois après la clôture de l'exercice (**2<sup>ème</sup> cas d'exigibilité anticipée de l'Emprunt** – cf. article 4.1.8.4 (h) de la Note d'Opération –), d'un certificat de conformité en justifiant, signé par les commissaires aux comptes de la Société sont deux cas d'exigibilité anticipée des Obligations.

Dans un courrier daté du 2 août 2011, la Société a informé le représentant temporaire de la masse des porteurs du non-respect du ratio R1 à la date du 31 décembre 2010. Le tableau figurant ci-après reprend la valeur des ratios R1 et R2 au 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été établis par la Société.

Au vu des informations financières communiquées par la Société, nous vous proposons de bien vouloir renoncer à demander le remboursement par anticipation des Obligations rendu possible par la survenance de ces deux cas d'exigibilité anticipée.

**GROUPE OPEN**  
**CERTIFICAT DE CONFORMITE DES RATIOS**  
*Article 4.1.8.4. (e) de l'emprunt OBSAAR*  
**Exercice 2010**  
**Au représentant des porteurs d'obligations**  
**BASES DES CALCULS**

**Etats financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2010 du GROUPE OPEN**

**1) Ratio "ROC/Frais financiers nets cash"**

Le ratio doit être supérieur à 4,5

Détail du calcul	en M€
<b>ROC</b>	<b>8,5</b>
<b>Frais financiers nets cash</b>	<b>3,0</b>
<b>Ratio ROC/Frais financiers nets cash</b>	<b>2,8</b>

**2) Ratio "Dettes financières nettes / EBE retraité"**

Le ratio doit être inférieur à 1,5

Détail du calcul	en M€
<b><u>Calcul des dettes financières nettes</u></b>	
Emprunts obligataires convertibles	29,4
Emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et concours bancaires courants	2,5
Emprunts en crédit-bail	0,6
Primes de remboursement d'obligations convertibles	
Dettes financières diverses dont affacturage	12,4
Effets escomptés non échus	
Engagements par signature donnés à titre de garantie (1)	2,3
- Valeurs mobilières de placement	-16,7
- Disponibilités	-21,7
<b>Endettement financier net</b>	<b>8,8</b>
<b><u>Calcul de l'EBE retraité</u></b>	
Résultat opérationnel courant	8,5
+ Dotations (nettes de reprises) aux provisions et amortissements	3,0
<b>EBE Retraité</b>	<b>11,5</b>
<b><u>Ratio : Dettes financières nettes / EBE retraité</u></b>	<b>0,8</b>

### **III- Lieu de dépôt de la feuille de présence, des pouvoirs des obligataires représentés et du procès-verbal**

En application de l'article R.228-74 alinéa 1er du Code de commerce, nous vous proposons que la feuille de présence, les pouvoirs des obligataires représentés et le procès-verbal de la présente Assemblée soient déposés au siège de la Société pour permettre à tout obligataire d'exercer le droit de communication qui lui est accordé par la loi.



Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**A Paris, le 3 Août 2011**

**Le Représentant temporaire de la masse des porteurs d'Obligations  
Olivier DELAPORTE**